

MÉMOIRE DU BUREAU DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION DU QUÉBEC

Consultation publique du Ministère de la Culture et des Communications du Québec Renouvellement de la politique culturelle du Québec



MONTRÉAL, 26 AOÛT 2016

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Sommaire	3
Introduction	5
Les principes	5
1. La culture dans une perspective de développement durable	7
2. L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante	9
3. Le rapport du citoyen à la culture	13
4. La langue française et la diversité ethnoculturelle	15
5. Le développement culturel des nations autochtones	16
6. L'action internationale et les relations intergouvernementales	17
7. La gouvernance et le financement	19

SOMMAIRE

Depuis le début de la révolution numérique culturelle, la filière audiovisuelle du Québec a été une de ses locomotives et le demeure aujourd'hui.

Cette révolution, on en retrace les balbutiements au tournant des années cinquante. Puis, une accélération de son emprise sur les sociétés devient manifeste à partir des années 80, alors que la mondialisation transforme progressivement les modèles économiques en place. Dès lors, les percées technologiques se succèdent à un rythme effréné pour nous amener aujourd'hui à considérer comme acquises l'accessibilité et la qualité des produits et œuvres culturelles audiovisuelles. Sans avoir pris fin, la révolution numérique a néanmoins atteint une vitesse de croisière qui offre une conjoncture favorable pour réévaluer la relation entre la politique culturelle, la filière audiovisuelle et ses impératifs économiques.

Les centres de production à travers le monde ont depuis longtemps mis à niveau leurs équipements pour tirer bénéfice des nouvelles fonctionnalités de la technologie numérique et améliorer la qualité de leurs offres. En parallèle de sa forte production locale, le Québec a commencé à accueillir des tournages étrangers au tournant des années 90. Puis progressivement se sont installés les studios d'effets visuels, et de jeux vidéo.

Les télédiffuseurs étaient prêts à transmettre en numérique dès le début des années 2000 alors que le secteur de la câblodistribution amorçait une transition progressive de ses systèmes vers le numérique. Lors de la transition de la diffusion hertzienne au mode numérique, la télévision québécoise était sur les blocs de départ depuis un moment déjà pour offrir ces images améliorées au grand public.

De nos jours, toute production audiovisuelle porte une marque numérique : à la télévision, au cinéma pour l'ensemble des publics, dans les jeux vidéo, sur le web, dans les salles de classe; les productions professionnelles académiques, amateurs; la fiction, les documentaires, le sport, les informations et affaires publiques. Toutes, sans exception, sont produites et deviennent accessibles grâce à des technologies numériques de pointe. Et voilà que la réalité augmentée et virtuelle s'invitent, et que la fête se poursuit.

Le constat est probant. L'avenir de la filière audiovisuelle du Québec bénéficie d'une assise solide : une industrie de classe mondiale répondant aux critères parmi les plus exigeants. Au Québec se défile la chaîne complète de cette filière et chacun de ses maillons doit être considéré au regard de ses spécificités puis, dans une vision d'ensemble pour en assurer la cohésion et la solidité. Il en va de la santé et de la pérennité de notre culture. Par exemple, bien que le Québec ait connu une augmentation de son volume de production étrangère ou de services, la province attire encore un faible volume de production étrangère ou de service par rapport aux deux autres centres de production canadiens que sont l'Ontario et la Colombie Britannique.

Cette filière audiovisuelle, d'une puissance qui n'est égalée par aucune autre, est au service de l'économie créative du Québec. La production audiovisuelle est non seulement un mode d'expression culturelle en soi, elle permet aussi le partage et la distribution de toutes les autres formes d'expressions culturelles. Elle déborde par ailleurs le secteur culturel et s'infiltre dans toutes les sphères de notre économie, tout en étant elle-même un des puissants moteurs de développement économique et de création d'emplois de qualité au Québec.

La filière audiovisuelle est une industrie de savoir et d'expression, et la politique culturelle renouvelée du Québec doit fièrement s'appuyer sur cette filière pour améliorer l'accessibilité, toutes formes d'expressions culturelles confondues, à l'ensemble des citoyens du Québec.

Les œuvres et les produits culturels du Québec répondent à la demande de ses auditoires et méritent un soutien financier public continu, autant pour leur apport culturel à la société que pour leur impact économique.

Par ailleurs, pour conserver notre avantage concurrentiel, sur nos marchés national et international, les formations professionnelles, de base et continue, doivent évoluer rapidement pour assurer et soutenir la relève à tous les niveaux d'expertise requis.

Les maillons de la chaîne audiovisuelle doivent encore être solidifiés et possiblement consolidés pour se construire une deuxième identité, celle d'une industrie exportatrice dynamique. Nous devons soutenir vigoureusement les ambitions de nos entrepreneurs et les aider à développer les contenus qui permettront d'accroître l'empreinte de la filière audiovisuelle sur la performance économique du Québec. Nous devons également favoriser les investissements permettant de développer l'offre de services de la filière audiovisuelle pour la production locale et internationale. Dans cette même foulée, rappelons que la mise en valeur de la propriété intellectuelle liée à l'audiovisuel en est le fer-de-lance et doit être soutenue par des actions gouvernementales spécifiques et ciblées.

Par ailleurs, les développements technologiques de la dernière décennie ont aussi fait apparaître un mode de distribution sans frontière où le profilage de clientèle a déjà fait école, et qui présente maintenant un défi de première importance pour la commercialisation des produits et œuvres audiovisuels créés sur notre territoire. Le Québec doit donc y faire face maintenant, en étendant son influence dans les forums de réglementation et de développement de politiques audiovisuelles, au Canada et à l'international, et en développant une expertise de pointe en algorithmes de recherche et de mise en valeur de données. Pour y arriver, le Québec doit assurer un suivi permanent à tous ces niveaux.

Le moment pour renouveler la politique culturelle du Québec est propice, car il y a présentement une fenêtre d'opportunités qui s'offre à nous; opportunités que nous devons saisir sans délai. Le BCTQ soutient pleinement le Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans cette entreprise.

INTRODUCTION

Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (ci-après, le BCTQ) a été fondé il y a maintenant dix ans et son existence a pour objectif premier de contribuer au développement et à la compétitivité du Québec comme centre de production cinématographique et télévisuelle de calibre international. Les membres du BCTQ et ses représentants au sein de son conseil d'administration œuvrent dans les principaux secteurs d'activités composant l'industrie de la production audiovisuelle au Québec.

Quoique le titre du BCTQ se limite à identifier le « cinéma » et la « télévision » comme cible de ses activités, dans les faits, le BCTQ fédère toutes les activités professionnelles qui se rattachent au milieu audiovisuel, peu importe la plate-forme ou le mode de diffusion choisi par les créateurs. Dans le cadre de son mandat économique, le BCTQ est solidement engagé avec ses partenaires de l'industrie audiovisuelle québécoise dans la mise à niveau des pratiques et des modèles d'affaires engendrés par l'évolution des technologies.

C'est ainsi qu'au cours de l'automne 2016, le BCTQ entend publier un document d'orientation stratégique, y élaborant les éléments de l'environnement économique et politique qui soutiennent et soutiendront son rôle de catalyseur pour l'industrie audiovisuelle. La consultation du Ministère de la Culture et des Communications du Québec (ci-après MCCQ) nous permet par ailleurs de faire le point sur le lien vital existant entre la production audiovisuelle, le rayonnement culturel international et la vitalité économique de l'ensemble de la filière.

Nous vous faisons donc part dès maintenant de notre réflexion préliminaire sur les sujets spécifiques soulevés par le MCCQ dans son document de consultation.

La structure du présent document est identique à celle du Cahier de consultation : Consultation publique, Renouvellement de la politique culturelle du Québec – Un nouveau chapitre culturel pour le Québec, mars 2016. Par souci de cohérence, nous y insérons le texte intégral des questions soumises par le MCCQ, incluant celles auxquelles nous ne pouvons ou ne souhaitons pas répondre. Une absence de réponse ne doit pas être considérée comme un désintérêt de la part du BCTQ. Nous choisissions simplement de limiter nos réflexions aux sujets pour lesquels notre expertise est pertinente et appropriée. Finalement, mentionnons que les positions que nous présentons au MCCQ sont le fruit de la combinaison de l'expertise du BCTQ, d'une consultation auprès d'un échantillon représentatif d'une trentaine de ses membres et d'une recherche documentaire pertinente.

LES PRINCIPES

En soutien au processus de renouvellement de la politique culturelle, le gouvernement du Québec affirme que :

En adoptant la politique culturelle du Québec "Notre culture, notre avenir", en 1992, le gouvernement du Québec faisait le pari d'inscrire la culture au rang des préoccupations gouvernementales, au même titre que le social et l'économique. Pour y arriver, il proposait un cadre innovant et structurant qui a donné au système culturel québécois son visage actuel.

En 2017, la politique culturelle du Québec aura 25 ans. Les valeurs, les orientations et les finalités qui y étaient énoncées demeurent pertinentes. Toutefois, <u>la société a considérablement évolué</u>, les besoins ont changé, <u>les enjeux ne sont plus les mêmes</u>. Il apparaît donc nécessaire d'actualiser la politique culturelle en <u>préservant ses acquis les plus significatifs</u>. ¹ [nous soulignons]

Il y a 25 ans, le MCCQ avait bien identifié les enjeux de l'époque. Selon nous, ces enjeux fondamentaux existent toujours quoique, comme relevé ci-dessus, la société, en évoluant, les ait considérablement complexifiés,

¹ Gouvernement du Québec, Ministère de la Culture et des Communications: « Renouvellement de la Politique culturelle du Québec – Consultation publique – Contexte général », mars 2016, p.7.

rendant la préservation des acquis aussi importante que laborieuse. Indéniablement, de nouveaux besoins sont apparus et surtout, de nouvelles méthodes de production, de diffusion et de distribution de matériel audiovisuel ont augmenté les attentes des citoyens vis-à-vis de la qualité, de la quantité et du renouvellement de l'offre culturelle. De même, l'accessibilité à une offre bonifiée et diversifiée a cru, et avec elle, paradoxalement, les périls pour les contenus spécifiques de niche ont augmenté, menaçant au tournant de réduire leur découvrabilité².

Mais les enjeux, soit les questions au centre du débat de la politique culturelle, sont pratiquement restés les mêmes. Non seulement sont-ils restés les mêmes, on les retrouve dans toutes les sociétés³, et ces enjeux sont entièrement considérés dans les principes que le Gouvernement énumère et sur lesquels il propose de renouveler la politique culturelle du Québec :

- A. Le caractère essentiel de la culture
- B. L'engagement renouvelé de l'État
- C. L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture
- D. L'affirmation du caractère francophone du Québec
- E. La reconnaissance et la valorisation des cultures autochtones
- F. La reconnaissance de la diversité
- G. La protection de la liberté d'expression et de la liberté artistique
- H. La recherche d'équité

Q1/ Que pensez-vous de ces principes ? Vous paraissent-ils adéquats pour servir d'assises à la prochaine politique culturelle du Québec ?

À la question spécifique posée, nous répondons qu'ils sont selon nous des assises non seulement adéquates pour la politique culturelle du Québec, mais qu'ils ont déjà fait leurs preuves, ici et ailleurs. Rappelons également l'importance d'un principe énoncé il y a 25 ans : la quête de l'excellence par le soutien à la professionnalisation du milieu, de la création et des artisans.

Ainsi, les positions et suggestions qui suivront en réponse aux autres questions du MCCQ s'attarderont surtout aux améliorations à apporter à la mise en œuvre de ces principes, eu égard à la production audiovisuelle, plutôt qu'à leur mise en cause.

² Voir notamment : http://www.decouvrabilite.ca/

³ Voir notamment: Colloque international sur la mesure des produits culturels numériques, Montréal. Institut de statistique de l'UNESCO; Institut de la statistique du Québec; Observatoire de la Culture et des Communications du Québec; Programme, 9 au 11 mai 2016, http://www.colloquemesurenumerique.stat.gouv.qc.ca/programme.html (consulté en ligne le 21 août 2016); Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO): Repenser les politiques culturelles – 10 ans de promotion de la diversité des expressions culturelles. Rapport mondial 2015; European Union: « Towards more efficient financial ecosystems: Innovative instruments to facilitate Access to finance for the Cultural and Creative Sectors (CCS) », Work plan for Culture 2015-2018, Good practice report, November 2015; Oakley, Kate et Justin O'Connor (dir.), The Routledge companion to the cultural industries, Londres, Routhledge, 2015; Hans-Bredow-Institut for Media Research & Institute for Information Law, HERMES, « Study on the Future of European audiovisual regulation », 2015, Final report; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD): Rapport sur l'économie créative – Élargir les voies du développement local. Édition spéciale 2013;

1. LA CULTURE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Q2/ Quelles devraient être les priorités de la prochaine décennie pour renforcer cette vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise ?

Le développement culturel d'une société est une fin en soi, donc une priorité de premier niveau. L'importance de cette priorité doit d'abord être clairement affirmée. Ensuite, les moyens nécessaires pour en assurer le développement doivent être déployés.

La filière audiovisuelle, rappelons-le, représente 1,6 milliard de dollars en volume annuel de production, et plus de 33 000 emplois équivalent temps plein, dont 16 000 en production.

Il est à noter que près de 5 000 de ces emplois sont directement associés à l'accueil de productions étrangères, principalement américaines, dont le volume total s'élève à 300 millions annuellement.

À ce titre, la production locale ainsi que les services offerts aux productions étrangères doivent être activement soutenus puisqu'ils participent au développement économique, à la création d'emplois de qualité et au rayonnement culturel comme nuls autres, tel que nous le démontrerons dans l'exposé qui suit.

Q3/ Comment renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs (social, économique, éducatif, environnemental, territorial et de la santé), et ce, à tous les paliers d'intervention (national, régional, local) ?

Il faut premièrement déclarer sans équivoque que la culture détient une valeur⁴ qui se répartit au sein de tous les autres secteurs prioritaires du gouvernement. Des auteurs/chercheurs européens ont en effet décrit des concepts qui permettent d'octroyer une valeur non seulement aux retombées économiques de la culture, mais aussi à ses autres retombées citoyennes : cognitives, sociales, thérapeutiques, et acquis expérientiels⁵. D'autres ont aussi décrit les différentes méthodes pour établir la ou les valeurs de la culture dans la société⁶. Nous croyons que ce type de documentation académique sera d'un grand soutien au gouvernement pour élaborer et mettre en place les mécanismes adéquats pour renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs.

Q4/ Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente ?

L'expérience du secteur audiovisuel démontre que les chevauchements entre les objectifs culturels, économiques et sociaux sont nombreux, souhaitables et inévitables, sans compter que l'innovation est au cœur même de la constante amélioration des pratiques et à terme, de la qualité des productions.

⁴ Voir notamment : Gielen, Pascal et al., « *Culture – The substructure for a European common* » Rijksuniversiteit Groningen - Research Report, 2015; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO): *Repenser les politiques culturelles – 10 ans de promotion de la diversité des expressions culturelles*. Rapport mondial 2015, p.18-20, 47-60;Union Européenne : « Livre vert : Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives », Bruxelles, COM(2010) 183, 2010.

⁵ Voir notamment Gielen, Pascal et al., « *Culture – The substructure for a European common* » Rijksuniversiteit Groningen - Research Report, 2015, pp. 56 à 65.

⁶ Voir notamment "Special issue: Culture, Sustainable Development and Social Quality" 7 (2016), Elsevier. Department for Culture Media & Sport, Government of UK: « *The Culture White Paper* », Mars 2016;

Ceci dit, nous croyons que la structure permettant de consolider l'apport des différents ministères pour assurer une approche transversale et cohérente existe déjà et que son soutien doit être non seulement réitéré, mais aussi élargi.

L'agence indépendante présentement chargée de voir au soutien et au développement de la culture, la SODEC, devrait à plusieurs égards être le prolongement et le bras exécutif de plusieurs programmes structurants initiés par d'autres ministères, notamment, industrie & commerce, innovation et développement économique, éducation et enseignement supérieur, et ministère du travail; plus spécifiquement dans les cas où ces programmes dits de la nouvelle économie numérique touchent les secteurs de la production cinématographique et télévisuelle étrangères, des effets visuels, des jeux vidéo et bientôt celui de la réalité virtuelle et augmentée. Ses responsabilités doivent être accrues et reconnues afin de faciliter, le cas échéant, les modifications législatives nécessaires à leur bon fonctionnement.

Ce point est plus détaillé à la question 6.

Q5/ Comment accroître les synergies et les partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs : les instances régionales, les entreprises privées, les milieux scolaires, les universités, les hôpitaux, la société civile, les citoyens, les jeunes, etc. ?

Le gouvernement doit soutenir la mise en place de regroupements et prévoir des échanges réguliers et prévisibles avec eux.

Par exemple, le BCTQ coordonne les actions industrielles dans le domaine audiovisuel et possède un juste portrait de l'activité de production au Québec grâce aux différents bureaux de cinéma régionaux qu'il représente. Il sert d'interlocuteur et de facilitateur entre les membres de l'industrie et le gouvernement. En formalisant une partie de ces échanges, le gouvernement bénéficierait de mise à jour régulière sur les principaux enjeux du secteur et ce, systématiquement accompagnée d'analyses documentées et pertinentes permettant de mieux aiguiller les interactions propices aux échanges transversaux.

De nombreuses conférences (et congrès) culturelles et industrielles se tiennent chaque année au Québec. Un inventaire de ces conférences devrait être tenu à jour par le MCCQ; facilement disponible sur son site web. Des budgets spécifiques et récurrents devraient être prévus pour que le personnel gouvernemental puisse y assister régulièrement.

Finalement, la mise sur pied de comités mixtes gouvernement-industrie offrira au gouvernement des mises à jour régulières sur l'évolution de l'industrie et réciproquement à l'industrie des informations sur l'évolution des priorités du gouvernement.

Q6/ Quels changements faudrait-il mettre de l'avant pour rendre l'action gouvernementale plus souple, modulable et plus proche des préoccupations des citoyens et des milieux culturels ?

Selon notre expérience, les changements suivants au sein de l'appareil gouvernemental seraient profitables pour l'industrie audiovisuelle :

La reconnaissance concrète de l'importance de la filière l'audiovisuelle au sein du MCCQ devrait se faire en instituant une direction de l'audiovisuel distincte, se rapportant directement et conjointement aux sous-ministres de la culture et de l'économie. Ceci répondrait aussi à la préoccupation affichée par le gouvernement à la question 4 pour une approche cohérente et transversale au sein de l'appareil gouvernemental.

À la suite de cette reconnaissance, il sera essentiel de continuer à capitaliser sur l'expertise établie des responsables ministériels en leur assurant une formation continue à la fine pointe des développements et des innovations de l'industrie afin qu'ils suivent à la trace l'évolution des contenus, formats et autres technologies associées au secteur culturel. Nous reconnaissons qu'une telle expertise est déjà présente à la SODEC et nous sommes d'avis qu'étant donné la complémentarité des rôles, politique du côté du personnel du MCCQ, et de

conseiller indépendant du côté de la SODEC, il est nécessaire d'assurer aussi cette complémentarité au niveau des expertises entre les institutions. Tout chevauchement inévitable entre ces expertises assurera une approche d'autant consolidée au bénéfice des créateurs et des productions.

Les milieux culturels peuvent, de leur côté, consolider leurs représentations pour soutenir le gouvernement dans son approche, entretenir le gouvernement de l'évolution de l'industrie en temps opportun et assurer une cohérence, lorsque cela est possible, dans les positions et stratégies proposées. Le BCTQ occupe une position privilégiée pour assumer un tel rôle de représentant pour la filière audiovisuelle.

2. L'ÉVOLUTION DES DOMAINES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET DE LA PLACE DES CRÉATEURS DANS UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE EN TRANSFORMATION CONSTANTE

Q7/ Comment améliorer la visibilité des contenus culturels québécois, particulièrement francophones, sur Internet et les autres plateformes numériques (jeu, mobilité, réalité virtuelle et augmentée, installations interactives) ? Comment faire en sorte que les créateurs, les producteurs et les entrepreneurs culturels fassent leur place dans ce nouvel environnement ?

Différentes approches complémentaires doivent être adoptées pour améliorer la visibilité des contenus culturels québécois et faire en sorte que cette visibilité serve les intérêts de nos créateurs et entrepreneurs. Voici celles que nous invitons le gouvernement du Québec à préconiser:

- Favoriser la mise en place d'une structure indépendante de soutien à la commercialisation dont la mission spécifique est d'offrir l'information, l'expertise et les services et outils pour permettre aux producteurs québécois et autres ayants-droits d'accroître le volume et la valeur du contenu exporté et d'avoir accès à l'intelligence de marché requise pour orienter leur développement et conclure les meilleures ententes;
- 2) Acquérir une connaissance exhaustive des algorithmes de recherche et de leurs modes de fonctionnement⁷;
- 3) Cibler et participer aux conférences permettant une meilleure compréhension de la dynamique associée aux marchés internationaux⁸;
- 4) S'appuyer sur le savoir et les connaissances de personnes ressources ayant une vision claire des mouvements de consolidation présentement en cours dans la grande industrie du divertissement.
- 5) Encourager la filière audiovisuelle et les ministères, le MCCQ et le ministère de l'Économie de la Science et de l'Innovation à acquérir formellement, et de manière pérenne, ces connaissances.

Q8/ Comment assurer le financement des contenus dans un univers virtuel où le partage et la gratuité sont rois ?

Cette question nous offre en préambule l'opportunité de rectifier certains faits au sujet de l'univers numérique. Deux mythes tenaces méritent d'être démontés. Nous aborderons ensuite la question du financement.

Le mythe de la gratuité des contenus, ainsi que celui qui veut que la technologie soit le moteur de notre industrie.

⁷ Voir par exemple: ICOMP Search Working Group White Paper: « How Search Works », 2012.

⁸ Par exemple : l'Observatoire européen de l'audiovisuel tient à jour un agenda des conférences européenes pertinentes - http://www.obs.coe.int/fr/events/2016;

 Premièrement, il importe de dire que la gratuité est une illusion - il y a eu augmentation des frais de « transport » numérique (principalement par le paiement des liaisons internet) et les frais de production et de distribution par territoire sont toujours bien réels. La gratuité absolue n'existe pour personne : créateur, producteur ou utilisateur.

On ne peut nier que l'univers virtuel est un terreau fertile pour la violation des droits d'auteurs⁹. Cependant le vol de contenu culturel n'est pas une fatalité qui doit être acceptée, mais un fléau que l'on doit combattre. Le vol doit être qualifié comme un vol.

 Deuxièmement, c'est la mondialisation des marchés qui est le réel facteur de changement et le puissant moteur de transformation des pratiques tant créatives que commerciales. C'est dans cette perspective que les technologies se sont développées et adaptées aux impératifs du grand marché.

L'avènement numérique n'est pas nouveau. La transition des techniques de production, de diffusion et de distribution du mode analogique au mode numérique est complétée depuis longtemps. Il nous faut maintenant adapter les modèles d'affaires afin d'intégrer les nouveaux modes et formats de production audiovisuelle et assurer leur distribution, tout en récompensant équitablement les créateurs de ces nouveaux contenus et les entrepreneurs qui les soutiendront. Mais ces changements technologiques ne font pas table rase des modèles ni des formats existants. Ils y ajoutent une opportunité de développement économique dont la société doit profiter.

Le Financement

Au sujet du financement du contenu culturel, nous maintenons qu'il demeure crucial; qu'il s'agit d'une question de survie pour la culture québécoise. Il faut premièrement définir et quantifier les objectifs de la politique culturelle renouvelée. Ensuite, le financement public doit être formulé pour atteindre ces objectifs communs – diversité et visibilité. Et, dans la perspective où l'assiette publicitaire est sur-segmentée, il faut désormais repenser l'arsenal fiscal mis à la disposition des fabricants de contenus. Si le gouvernement envisage une revue de ces mécanismes, nous l'invitons à prévoir une consultation distincte à ce sujet et prévoir le maintien de mesures intérimaires dès maintenant. Plus spécifiquement, nous recommandons de :

- 1. Maintenir les crédits d'impôt pour les productions audiovisuelles, et dans le cas d'un investissement conséquent envisagé sur plusieurs années, ajouter un incitatif supplémentaire permettant d'améliorer notre position concurrentielle.
- 2. Établir des « normes de services » dans le versement des crédits d'impôt pour services de production, notamment l'obligation de cohésion que doivent avoir les agences ayant des responsabilités distinctes [mais inter-reliées] dans la gestion d'un même programme pour concurrencer, même à ce niveau, les juridictions qui offrent aussi de tels crédits d'impôt. Ce commentaire fait directement référence à l'interprétation de la règlementation entourant l'éligibilité aux crédits d'impôt.
- 3. Simplifier l'accès au capital de risque en privilégiant un meilleur arrimage des programmes en place. Le cas échéant, imaginer la fusion de certains d'entre eux tout en maintenant une saine diversité d'accès pour les créateurs et les entrepreneurs qui les soutiennent.
- 4. Ajuster au besoin les critères d'admissibilité aux crédits d'impôt afin de permettre l'inclusion des nouveaux formats de diffusion et leur donner un meilleur accès au financement disponible.
- 5. Permettre à un organisme indépendant tel que la SODEC de siéger, voire d'assurer un poste de direction au sein d'un comité ministériel regroupant des compétences et expertises transversales permettant l'étude de dossiers audiovisuels favorisant le développement économique, le développement industriel et toutes initiatives commerciales visant le déploiement des produits québécois sur les grands marchés.

⁹ Voir notamment : Keen, Andrew , *Bénéficier sans payer – Comment l'industrie peut lutter contre le fléau du piratage en ligne*, 2013 et ICOMP, Profiting from Free: Updated White Paper, 12 novembre 2014; Chambre de commerce du Montréal Métropolitain : « *Les industries créatives: catalyseurs de richesse et de rayonnement pour la Métropole* », Novembre 2013, pp. 43 et ss.

Q9/ Quels sont les nouveaux modèles à inventer en matière de propriété intellectuelle et de droits d'auteur, afin que les créateurs soient rétribués adéquatement ?

La rétribution des créateurs n'est pas un nouveau problème, mais le triste exemple de l'industrie de la musique, où les auteurs et compositeurs ont été progressivement dépossédés de la valeur économique de leurs droits, devrait forcer une réflexion plus profonde sur l'importance d'établir la valeur de la création culturelle dans le cycle de production des créateurs de contenus.

Dans la foulée du commentaire précédent, mettre en place une politique « nationale » de valorisation de la propriété intellectuelle est évidemment indispensable. Il faut non seulement encourager la production de contenu original, mais en favoriser "la conservation" notamment lors du processus de commercialisation; ici au Québec comme sur les grands marchés. Le Québec peut, selon nous, s'inspirer des modèles développés ailleurs dans un passé récent et qui, au fil des années et en dépit des grands mouvements de consolidation, ont su adapter leur approche pour continuer à protéger cet actif stratégique. 10

Q10/ Quelles nouvelles stratégies devrait-on mettre en place afin que la conservation du patrimoine, l'archéologie, l'urbanisme et la qualité architecturale s'inscrivent davantage en relation avec l'occupation et l'aménagement du territoire ?

La qualité et la diversité architecturale du Québec sont des atouts précieux pour les œuvres audiovisuelles. Recherchées par les producteurs de cinéma, mais aussi par les touristes, les spécificités architecturales de certaines villes québécoises sont de véritables trésors qu'il importe de conserver. À ce titre la photothèque, qu'entretiennent le BCTQ et ses partenaires des bureaux de cinéma, illustre bien la nécessité pour notre industrie de numériser, conserver et documenter le patrimoine architectural du Québec.

Q11/ Quel devrait être le rôle de l'État à l'égard du patrimoine religieux ?

Le patrimoine religieux pouvant être assimilé, à certains égards, au patrimoine architectural, nous vous renvoyons à notre réponse à la question 10.

Q12/ Quels sont les enjeux prioritaires auxquels le gouvernement devrait s'attaquer dans le domaine des communications ?

Le gouvernement doit assurément continuer à soutenir le déploiement des réseaux de télécommunications internet à haute vitesse sur l'ensemble de son territoire, et plus particulièrement dans les régions rurales ou éloignées qui attirent moins facilement les investissements privés.

Ces réseaux assureront la distribution et l'essor des contenus culturels pour l'ensemble de la population, et ce dans toutes les directions : ils rapprocheront les grands centres de tous les citoyens, et permettront à tous les créateurs, peu importe leur port d'origine, de rejoindre tous les publics.

Il n'est pas question ici de promouvoir uniquement les contenus audiovisuels en formats de types télésérie ou film. La production audiovisuelle est elle-même un format universel qui permet de transposer toutes les autres formes d'art, que l'on pense à l'opéra, la danse, aux soirées théâtrales, aux expositions de sculptures par exemple, pour les distribuer alors vers des destinations autrement trop coûteuses pour recevoir les prestations originales.

¹⁰ Voir par exemple: Union Européenne: « *Towards more efficient financial ecosystems: Innovative instruments to facilitate Access to finance for the Cultural and Creative Sectors (CCS)* », Work plan for Culture 2015-2018, Good practice report, 2016; Utrecht School of the Arts (Hogeschool voor de Kunsten Utrecht): « *The Entrepreneurial Dimension of the Cultural and Creative Industries* », 2010, pp. 73 à 78.

L'audiovisuel contribue à la diffusion et à la distribution de toutes les autres formes d'art. Avec le déploiement des technologies de la réalité augmentée et de la réalité virtuelle, les formats ultras sensoriels se joindront à l'audio et au visuel. Cette forme artistique parapluie qui regroupe toutes les autres peut rejoindre tous les citoyens, en tant que mode de livraison universel, pour autant que l'infrastructure réseau offre la capacité et les vitesses de transmission qui feront de cette livraison l'expérience de qualité demandée par les usagers.

Tout en reconnaissant que les normes de ces services de télécommunications relèvent de la compétence du gouvernement fédéral, le gouvernement provincial peut fort bien, grâce à ses propres programmes de soutien au déploiement de ces infrastructures, imposer des normes qui correspondent à ses propres exigences pour répondre aux objectifs de sa politique culturelle, dans la mesure où ces exigences ne sont pas contradictoires avec celles qui pourraient être établies par le CRTC. De manière plus large, au sujet du rôle du gouvernement vis-à-vis des champs de compétences fédéraux, nous vous référons aux réponses fournies à la section 6 de ce mémoire.

Q13/ Quels sont, parmi les volets de la chaîne culturelle suivante, ceux qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années et pourquoi ?

Les volets de la chaîne culturelle identifiés par le MCCQ nécessitent tous une attention particulière au cours des prochaines années, mais il en est une que nous aimerions ajouter et faire passer en tête des priorités : il s'agit du renouvellement des modèles d'affaires pour les entreprises créatrices. Les modèles d'affaires doivent être mieux encadrés et solidifiés, ce qui mènera le Québec à de meilleures conditions socioéconomiques pour les artistes, travailleurs, et entrepreneurs de toutes tailles de l'économie créatrice. Plus spécifiquement, les diffuseurs, qui œuvrent à l'intérieur d'un système réglementaire particulier contrôlé par le palier gouvernemental fédéral, doivent faire l'objet d'une attention distincte afin qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle de vecteur de la culture québécoise.

Peu importe les nouveaux modèles d'affaires créés, ils ne seront efficaces que s'ils peuvent compter sur une expertise de pointe. Les programmes de formations spécialisées doivent être mis à jour pour, non seulement répondre spécifiquement aux exigences actuelles, mais faire en sorte que les diplômés ne soient pas à long terme confinés hermétiquement dans leurs fonctions initiales. Des consultations informelles faites auprès des membres du BCTQ nous portent à conclure que les programmations universitaires ne fournissent pas assez de diplômés nécessaires et que les programmes collégiaux et professionnels devraient être mieux ciblés pour assurer à terme une augmentation significative des compétences et ressources d'expertise disponibles sur notre territoire. Il y a, dans le milieu audiovisuel, des emplois pour des professionnels de tous les niveaux académiques et le MCCQ, de concert avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et les représentants du milieu industriel, par exemple par l'entremise du BCTQ, devrait entreprendre une revue des programmes disponibles pour les rendre plus attrayants pour les étudiants, donc professionnels en devenir, et mieux adaptés aux besoins évolutifs des entreprises créatives.

Finalement, deux éléments fondamentaux de la chaîne culturelle sont partiellement mais inéluctablement réglementés par le gouvernement fédéral : la diffusion et l'exploitation. Il est donc indispensable de considérer ces éléments de la chaîne culturelle. Le gouvernement du Québec doit s'appliquer à influencer, comme c'est le cas présentement lors des consultations publiques du CRTC, de manière persistante, continue et permanente les processus qui mènent à ces choix réglementaires fédéraux pour qu'ils s'accordent aux objectifs de sa politique culturelle propre.

Nous pressons donc le gouvernement du Québec à intervenir, à chaque occasion qui se présente, pour influencer les choix réglementaires et de politiques publiques fédéraux qui impactent la filière audiovisuelle et le déploiement des modes de distribution, particulièrement les réseaux internet haute vitesse.

3. LE RAPPORT DU CITOYEN À LA CULTURE

Q14/ Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique ? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels ?

Voir les réponses aux questions Q 16 et Q 17 qui incluent aussi une réflexion partielle sur ces sujets.

Q15/ Comment soutenir les familles afin d'inscrire la culture dans les saines habitudes de vie, au même titre que l'activité physique ?

Voir les réponses aux questions Q 16 et Q 17 qui incluent aussi une réflexion partielle sur ces sujets.

Q16/ Comment mieux soutenir le potentiel créatif des jeunes et leur engagement en faveur de la culture?

Le soutien au potentiel créatif des jeunes et leur engagement en faveur de notre culture ne peuvent s'effectuer que par effet d'osmose. En investissant dans les productions jeunesse en différents formats, animation, actions réelles, jeux vidéo, applications interactives, qui présentent elles-mêmes les nombreuses voies artistiques et culturelles, nous intéresserons les jeunes à ces formes d'expression, ce qui les poussera à s'y engager.

Il est de notoriété publique qu'une partie significative de notre potentiel créatif national actuel s'est d'abord développée grâce aux productions jeunesse qui servent de tremplin à des carrières futures.

Nos institutions nationales, telles Télé-Québec, l'ONF et Radio-Canada, ont des mandats et avaient des budgets qui permettaient et dans une certaine mesure permettent encore à cette dynamique d'exister. Il importe que ce financement soit renforcé pour qu'il continue d'en être ainsi. En outre, avec un mandat éducatif/jeunesse spécifique, une portée de sa diffusion par ondes hertziennes qui couvre le Québec et la distribution de son signal par les entreprises de distribution de radiodiffusion, Télé-Québec détient une position privilégiée pour assurer un rôle locomoteur à cet égard.

Q17/ Comment encourager et reconnaître davantage l'engagement des citoyens dans la vie culturelle par le bénévolat et la philanthropie ?

Dans la sphère audiovisuelle, les festivals de films présents au Québec ne pourraient réussir ou avoir le même impact sans l'apport des nombreux bénévoles qui s'y dévouent avec enthousiasme. L'apport de ce bénévolat, souvent méconnu du grand public et donc des citoyens qui en bénéficient, doit être reconnu à la hauteur de son importance.

Des marques de reconnaissance symboliques (ex: déclaration du Ministère) et accessibles (tirage de prix «culturels», comme des billets) du travail de ces bénévoles atteindraient plusieurs objectifs.

Elles: 1) exprimeraient la reconnaissance de tous pour cette implication; 2) attireraient l'attention sur l'existence des prestations culturelles et des possibilités d'y prendre part en tant qu'acteur plutôt que spectateur; 3) serviraient de levier pour y attirer une relève et renforceraient ainsi la pratique du bénévolat dans la vie culturelle du Québec.

Q18/ Comment améliorer la responsabilisation des citoyens à l'égard du patrimoine?

Le BCTQ n'a aucun commentaire à ce sujet.

Q19/ Quelle importance doit-on donner au loisir comme mode de participation à la culture ?

Les activités de loisir culturel sont au cœur de la vie citoyenne. Parmi leurs retombées reconnues, citons le fait que le loisir culturel favorise la créativité et la curiosité des citoyens, l'acquisition de savoirs, la démocratisation de la culture. Elles renforcent également le sentiment d'appartenance à une communauté et développent l'engagement citoyen.

L'évolution fulgurante des technologies numériques pose le défi de les incorporer dans les programmations en loisir culturel. La politique culturelle québécoise doit soutenir le développement de programmations en loisir culturel qui intègrent des activités de création numérique de toutes formes. Nommons, à titre d'exemple, des ateliers d'art vidéo, de cinéma, et des projets de création qui se réalisent avec des appareils de technologie mobile.

Donner accès aux citoyens à la technologie, aux œuvres et à la culture numériques et encourager l'appropriation des technologies par des activités de loisir culturel doivent faire partie des actions du MCCQ pour favoriser la littératie numérique des citoyens de tous horizons. Ces derniers pourront ainsi développer les habiletés nécessaires pour avoir accès et apprécier le contenu audiovisuel sous toutes ses formes.

Q20/ Le réseau d'équipements culturels étant aujourd'hui bien établi (musées, bibliothèques, salles de spectacle, etc.), quelles seraient les approches à privilégier pour joindre davantage les citoyens et mieux exploiter ces lieux importants dans la vitalité des communautés ?

Pour compléter et pérenniser le réseau d'équipement culturel, nous devons activement déployer les réseaux internet haute-vitesse vers ces établissements et entre eux. L'accès et la promotion de cette infrastructure devenue vitale favorisera la diffusion d'une programmation diversifiée sur tout le territoire québécois – sous forme événementielle ou autre – de contenus culturels thématiques et novateurs.

Q21/ Le modèle actuel d'intervention gouvernementale a permis de développer l'offre culturelle de manière importante. Faudrait-il maintenant orienter davantage les efforts et les outils pour mettre de l'avant une meilleure prise en compte de la demande ?

L'offre actuelle répond toujours à la demande et doit être maintenue. Ces efforts ne doivent pas être relâchés, mais consolidés pour faire face à l'élargissement constaté de la demande. En d'autres termes, nous devons répondre aux attentes élevées résultant de nos succès passés et à celles, actuelles, qui appellent les succès futurs également.

En effet, au fil des années, l'offre et la demande ont évolué et se sont considérablement diversifiées, autant eu égard aux méthodes de fabrication que pour le choix des plateformes de diffusion. Nos créateurs et producteurs ont habilement effectué les virages nécessaires à un nouveau positionnement de l'offre.

Cela dit, force est de constater que le terrain de jeu est aujourd'hui planétaire et que la compétition pour gagner les auditoires est de plus en plus vive. Conscients de cette donnée, nous devons réaligner les efforts d'intervention gouvernementale, et ce, afin que nos produits culturels rayonnent davantage, que nos créateurs élargissent leur renommée et que nos producteurs renforcent les assises de leurs entreprises sur l'ensemble des territoires, notamment le territoire québécois par le maintien de crédits d'impôt régionaux.

Cela étant, il n'en demeure pas moins que le Québec est parmi les juridictions au monde qui produisent le plus de longs métrages par million d'habitants et pourtant, peu de ces longs métrages trouvent le chemin vers des auditoires assurant la stabilité financière de leurs producteurs. La situation est similaire pour les séries télévisées: environ 35 séries télévisées sont produites chaque année au Québec. Parmi nos objectifs d'importance, objectifs permettant d'assurer la pérennité de notre production nationale, se trouve celui de

développer notre identité internationale comme l'ont fait avant nous les israéliens, les scandinaves et plusieurs autres regroupements soucieux d'améliorer leur positionnement sur les grands marchés.¹¹

4. LA LANGUE FRANÇAISE ET LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE

Q22/ Comment la politique culturelle peut-elle contribuer à la promotion et au renforcement du français comme assise de la vie culturelle québécoise ?

Une production audiovisuelle audacieuse, intéressante et de qualité, produite en français, et vue par les jeunes auditoires, est la meilleure garantie de la promotion et du renforcement du français.

Encore une fois, ce sont les institutions nationales existantes, telles Télé-Québec, qui sont en mesure de jouer un rôle prédominant à cet égard. Nous vous référons à la réponse à la question Q16 en complément à ces commentaires.

Q23/ Quelles avenues emprunter pour que la politique culturelle puisse mieux refléter la diversité culturelle québécoise et favoriser l'intégration et la participation à la vie culturelle des personnes issues de l'immigration ?

Le gouvernement devrait sensibiliser l'industrie afin que les différentes communautés culturelles soient davantage représentées au sein des métiers de la filière audiovisuelle du Québec.

Q24/ Quel est l'apport des domaines de la culture et des communications à l'apprentissage et à la promotion de la langue française, au Québec et dans la Francophonie ?

Outre nos commentaires en réponse à la question 22, nous estimons que l'augmentation de l'exportation de nos productions audiovisuelles et la mise en valeur de ces dernières à travers la francophonie contribuera d'autant à la promotion de la langue française, tout en faisant partager aux francophones hors Québec nos réalités et notre propre imaginaire français. Le sentiment d'appartenance à un groupe linguistique plus large en serait d'autant fortifié. À ce chapitre, il est à noter que la coproduction francophone est un outil de choix pour l'apprentissage et la promotion de la langue française dans la francophonie.

Les francophones sont du groupe linguistique dont la croissance de la population sera la plus marquée entre 2015 et 2065¹². Qui plus est, c'est l'Afrique qui aura le poids relatif le plus élevé de l'espace francophone mondial en 2065¹³. Cette perspective démographique, jumelée à l'essor économique africain attendu en matière technologique et économique¹⁴, offrira une occasion unique aux producteurs québécois qui sauront se montrer attentifs aux attentes culturelles de ces communautés.

¹¹ Voir par exemple : Focus 2016: « World Film Market Trends / Tendances du marché mondial du film », Observatoire Européen de l'audiovisuel et Marché du film – Festival de Cannes, 2016.

¹² Tor Faus, Imma (dir), La langue française dans le monde, Observatoire de la langue française travaille sous l'autorité de la directrice de la langue française et de la diversité linguistique, 2014, p. 35.

¹³ Tor Faus, Imma (dir), La langue française dans le monde, Observatoire de la langue française travaille sous l'autorité de la directrice de la langue française et de la diversité linguistique, 2014, p. 36.

¹⁴Voir par exemple: Deloitte, *The Deloitte Consumer Review, Africa: A 21st century view*, 2014.

Q25/ Comment concilier l'objectif de promotion et de préservation de la langue française avec la reconnaissance du pluralisme culturel ? Comment se positionner face à la popularité actuelle de la création en langue anglaise ?

En complément de nos réponses aux questions 21 et 24, nous aimerions ajouter les commentaires suivants.

Premièrement, il faut admettre qu'au-delà de tout élément de popularité, la production en langue anglaise est en fait associée au modèle universel de production et de distribution développé et vigoureusement promu par les studios d'Hollywood. Ce modèle commercial dominant a façonné, et continue de façonner, nos habitudes de consommation de contenu audiovisuel ainsi que nos propres pratiques industrielles pour produire un tel contenu.

À partir de ce constat, nous estimons nécessaire de maintenir et d'améliorer l'offre en français de contenus audiovisuels, offre qui répond à une demande réelle, tout en augmentant les productions en langue anglaise, dont le potentiel d'exportation est plus élevé.

Ce potentiel exportateur, la filière audiovisuelle est habilitée et motivée à l'exploiter dès lors que les assises de cette entreprise auront été établies. Nous devons utiliser la production de langue anglaise faite au Québec en tant que produit local destiné à l'exportation (au même titre que les industries des pêches et de l'aéronautique ont développé ou adapté leurs propres produits pour les marchés internationaux), et dont les revenus seront un apport économique au Québec culturel. Cet apport servira, entre autres, de soutien à la production en langue française, que ce soit en dégageant les fonds publics pour la maintenir ou assurant la prospérité de nos créateurs et entrepreneurs de contenu audiovisuel.

Q26/ Comment favoriser l'intégration aux filières de création, de production et de diffusion des artistes issus de l'immigration et des minorités ethnoculturelles ?

Le BCTQ n'a aucun commentaire à ce sujet.

5. LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DES NATIONS AUTOCHTONES

Q27/ Quelle devrait être la place du développement culturel autochtone dans la prochaine politique, en tenant compte du contexte propre aux Premières Nations et aux Inuits ?

Le développement culturel autochtone dans le domaine audiovisuel pourrait être favorisé, notamment en permettant un meilleur accès aux outils de production et aux canaux de distribution. À cette fin, des initiatives comme le Wapikoni mobile, ainsi que la diffusion, dans les festivals et dans les salles, d'œuvres audiovisuelles réalisées par des autochtones devraient être favorisées.

Q28/Qu'est-ce qui pourrait contribuer à la professionnalisation des artistes, des organismes artistiques ou des entrepreneurs culturels autochtones ? Comment favoriser leur intégration aux circuits de création, de production et de diffusion ?

Une partie de la réponse se trouve dans la formation, priorité de politique culturelle identifiée à la question 13. Avec une aide appropriée, les écoles dans le domaine audiovisuel, comme l'INIS, pourraient développer des programmes spécifiques, dont pourraient bénéficier les communautés plus éloignées, notamment les autochtones.

Q29/ Comment le gouvernement du Québec peut-il appuyer efficacement les communautés autochtones dans leurs efforts de réappropriation et de revitalisation des langues ancestrales ?

Le BCTQ n'a aucun commentaire à ce sujet.

6. L'ACTION INTERNATIONALE ET LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Q30/ Comment le gouvernement du Québec devrait-il faciliter et appuyer le développement des marchés étrangers et canadiens (hors Québec) en culture pour les créateurs d'ici, à l'heure où le numérique ouvre de nouveaux marchés et élargit les marchés existants, incluant celui de la Francophonie ?

La filière audiovisuelle est l'une des grandes filières industrielles du Québec et un instrument de choix pour faciliter l'accès aux marchés étrangers. Sauf quelques exceptions que l'on peut compter sur nos 10 doigts, le Québec accuse un retard manifeste en matière d'exportation de ses produits audiovisuels.

Au début de l'automne 2016, le BCTQ publiera un document exclusivement consacré à la commercialisation des produits audiovisuels fabriqués au Québec : mise en contexte, enjeux culturels et économiques et pistes d'actions stratégiques y seront évoqués.

Dans la perspective où la demande est stimulée par de nouveaux joueurs et de nouveaux modèles d'affaires, où la demande provient de nombreux territoires, où les tendances traduisent une forte augmentation de la production télévisuelle et où enfin, on constate un plafonnement du volume de production télévisuelle québécoise, il importe de considérer des axes de développement d'amont en aval permettant de soutenir les exportations québécoises.

Parmi les axes que nous considérerons, les trois suivants apparaissent prioritaires :

- Créer, valoriser et pérenniser la propriété intellectuelle de nos créations;
- Stimuler l'**exploration** (soutenir la recherche et l'expérimentation);
- Favoriser une **consolidation durable de l'industrie**, pour que nous ayons davantage d'entreprises de taille critique pour soutenir la commercialisation (ex.: financement public plus adapté aux nouvelles plateformes) et favoriser le développement des marchés.

Q31/ Comment le gouvernement du Québec devrait-il continuer d'être actif dans les forums internationaux où se discute la culture, particulièrement l'UNESCO et l'Organisation internationale de la Francophonie? Comment devrait-il protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles?

La clé du succès de toute industrie et sa reconnaissance sur les marchés internationaux résident dans une présence continue et permanente dans les cercles d'influence institutionnels internationaux. La diversité des expressions culturelles et leur valeur identitaire pour le Québec ne font pas exception.

La filière audiovisuelle de l'économie culturelle a comme ambition affichée de conquérir les marchés extérieurs. Nous pressons donc le gouvernement du Québec non seulement de maintenir, mais d'accentuer sa présence dans ces cercles d'influence. Outre l'UNESCO et l'Organisation internationale de la Francophonie, le Québec doit se ménager des entrées, même à simple titre d'observateur si cette seule possibilité est offerte, chez les institutions équivalentes régionales européennes et africaines 15.

¹⁵ Par exemple: Commission de l'audiovisuel et du cinéma de l'Union Africaine (http://www.agenceecofin.com/institutionnel/0607-39362-l-union-africaine-a-cree-une-commission-de-l-audiovisuel-et-du-

Reconnaissant que certaines de ces relations doivent être développées de concert avec le gouvernement canadien et que la participation active des membres de l'industrie est une valeur ajoutée à ces initiatives, voici comment nous visualisons les actions prises par le gouvernement du Québec à cet égard, au-delà du maintien de sa délégation permanente à l'UNESCO:

- Établir un comité permanent relevant de la direction audiovisuelle proposée à la question 6.
- Intégrer les comités et initiatives du gouvernement du Canada dans cette sphère.
- Inviter des membres de l'industrie à ce comité permanent.
- Assurer la présence de représentants de ce comité permanent dans les groupes de travail réguliers des organisations internationales et régionales faisant l'objet de suivi.
- Assurer la présence de représentants de ce comité permanent et de chefs de file du gouvernement du Québec aux manifestations d'envergure de ces organisations.
- Assurer un financement suffisant et pérenne pour soutenir ces activités, qui sont un investissement indispensable pour renouveler, et faire progresser la reconnaissance et la valeur de la culture du Québec mondialement.

Q32/ Quelles devraient être les priorités du gouvernement du Québec en matière d'action internationale en culture ?

En sus des actions que nous préconisons à la réponse à la question Q31, il est impératif que le gouvernement du Québec favorise l'accès, la conservation et la création de la propriété intellectuelle culturelle au Québec. Dans un contexte où la commercialisation internationale de nos productions audiovisuelles est une source de richesse, la propriété intellectuelle est la matière première de notre investissement culturel collectif. Le gouvernement du Québec doit mettre en place des mesures qui :

- Favorisent l'accès à/la conservation de/ la création de/ propriété;
- > Protègent la propriété intellectuelle dans un contexte de commercialisation;
- > Favorisent la création d'outils de commercialisation de la production audiovisuelle québécoise;
- Soutiennent les efforts de croissance dans les secteurs de pointes de l'industrie audiovisuelle, notamment les tournages étrangers, les effets visuels et la réalité virtuelle et augmentée;
- Soutiennent activement la promotion des industries culturelles et créatrices.

Le Bureau souhaite également souligner l'apport économique essentiel que représente l'accueil de productions étrangères pour l'industrie culturelle et créatrice dans son ensemble, en termes de création d'emplois de qualité, d'innovation et de formations de travailleurs spécialisés.

Il est essentiel de poursuivre l'investissement dans l'offre de services et d'augmenter la visibilité du Québec et de ses atouts comme destination de tournage dans les forums et publications spécialisées dans ce domaine à travers le monde.

Ces actions confirmeront le Québec comme une destination de tournage à forte valeur ajoutée, lui permettront de conquérir une plus grande part de marché sur le territoire canadien et assureront qu'il demeure concurrentiel au niveau international.

Q33/ Le Québec devrait-il concentrer au sein d'un seul ministère ou organisme la responsabilité de la promotion et du rayonnement à l'étranger de la culture québécoise ? Si non, quelle forme de concertation devrait être établie entre les divers acteurs gouvernementaux ?

Pour la filière audiovisuelle du Québec, le BCTQ recommande la concentration de ces activités à l'intérieur d'une structure indépendante de soutien à la commercialisation dont la mission spécifique est d'offrir l'information, l'expertise et les services et outils pour permettre aux producteurs québécois et autres ayants-

<u>cinema</u>); Observatoire européen de l'audiovisuel (http://www.obs.coe.int/web/obs-portal/home); Réseau de l'audiovisuel public francophone d'Afrique (http://www.rapaf.com/index.php).

droits d'accroître le volume et la valeur du contenu exporté et d'avoir accès à l'intelligence de marché requise pour orienter leur développement et conclure les meilleures ententes. Des études, dont les résultats seront présentés à l'automne 2016, sont en cours au BCTQ et traiteront de cette question.

Q34/ De quels mécanismes le gouvernement du Québec peut-il se servir pour accroître la cohérence de ses interventions avec celles du gouvernement du Canada et mieux faire entendre son point de vue dans les dossiers qui le concernent ?

Nous vous renvoyons d'abord à notre réponse à la question 31. De plus, nous pressons le gouvernement du Québec de continuer à intervenir devant les instances réglementaires sous la compétence du gouvernement fédéral à chaque fois qu'une question touchant l'industrie audiovisuelle québécoise est à l'agenda, que ce soit en commission parlementaire ou devant le CRTC.

Q35/ Quel rôle devrait jouer le Québec pour accroître la place de la culture au sein du réseau de la Francophonie ?

Nous vous renvoyons à notre réponse à la question 31. Si le Québec s'implique tel que préconisé ci-haut, la place de la culture au sein du réseau de la Francophonie n'en sera qu'accrue.

7. LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT

Q36/ Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture ? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place ? Comment les améliorer ?

Nous sommes d'avis que cette question mérite d'être traitée dans le cadre d'une étude ciblée sur ce seul sujet. Le Québec n'est pas la seule juridiction à faire face aux limites du soutien financier pour les œuvres et les produits culturels 16 actuellement mis en place.

Nous avons déjà offert des éléments de réponses à la question 8. Nous réitérons et ajoutons que toute recherche de solution devrait :

- Maintenir, dans l'intérim, les crédits d'impôt actuels ainsi que les autres formes de financement qui soutiennent la production cinématographique et télévisuelle régionale;
- Consolider et augmenter les sources de capitaux de risque;
- Actualiser les sources de financement en ciblant les effets des nouveaux modes de distribution sur les sources actuelles et faire les ajustements qui s'imposent¹⁷;
- Reconnaître que le mode de financement des œuvres audiovisuelles et son ampleur peuvent différer beaucoup en fonction du médium – ou mode de distribution – d'origine visé et prévoir la flexibilité appropriée à cet égard;
- Instaurer des mécanismes qui favoriseront davantage la participation des investissements privés et la capitalisation des entreprises créatives.

¹⁶ Voir par exemple : Union Européenne : « Towards more efficient financial ecosystems: Innovative instruments to facilitate Access to finance for the Cultural and Creative Sectors (CCS) », Work plan for Culture 2015-2018, Good practice report, novembre 2015; Keen, Andrew : « Bénéficier sans payer – Comment l'industrie peut lutter contre le fléau du piratage en ligne », Octobre 2013, Rapport access to finance de EU et Bénéficier sans payer + autres

¹⁷ Voir par exemple : Milla, Julio Talavera; Fontaine, Gilles; Kanzler, Martin: « The state of soft money in Europe », Observatoire européen de l'audiovisuel, Public financing for film and television content, juillet 2016.

Q37/ Est-ce que les missions et le fonctionnement de nos organismes d'intervention et de soutien, y compris le ministère de la Culture et des Communications et ses sociétés d'État, sont toujours aussi pertinents après deux décennies ? Quels ajustements seraient nécessaires ?

Le ministère de la Culture et des Communications et ses sociétés d'État sont certainement toujours aussi pertinents après deux décennies. À l'instar de nos sociétés qui multiplient leurs interactions dans moult secteurs d'activités, le moment est certainement bien choisi pour les divers ministères du gouvernement d'accroître leurs interactions afin de refléter et d'offrir une réponse directe aux mutations et à la très grande diversité d'expertises maintenant requises dans de multiples secteurs.

Par le biais des réponses que nous donnons à plusieurs des questions formulées, le BCTQ favorise grandement la mise en commun des expertises, et ce, sans les dupliquer. Ajustements, consolidation de responsabilités là où les mécanismes de consultation sont efficaces et bien départagés, sont pour nous des solutions d'avenir engageantes et à terme, productives. Le gouvernement devrait également favoriser une consolidation durable de l'industrie, afin que davantage d'entreprises de taille critique puissent soutenir la commercialisation et favoriser le développement des marchés.

Q38/ Comment faire progresser le partenariat du gouvernement du Québec avec les municipalités en matière de culturel ? Cette relation peut-elle être repensée au profit d'un nouveau modèle de partage des responsabilités ?

Au Québec, la production audiovisuelle est très concentrée géographiquement, mais cela permet d'avoir un centre de production international dans ce domaine. Ceci est crucial pour l'accueil de productions étrangères et pour l'exportation des contenus québécois. Un nouveau modèle plus actualisé de partage des responsabilités avec le gouvernement du Québec devra passer par des clauses adéquates dans la Loi sur le statut de métropole pour Montréal, de même que dans la loi sur le statut de Capitale Nationale pour la Ville de Québec.

Q39/ Comment favoriser une diversification des sources de financement de la culture ? Devrait-on envisager la création de nouveaux incitatifs fiscaux ? Les mesures fiscales actuelles sont-elles toujours pertinentes ?

Nous vous renvoyons à notre réponse à la question 36.

Q40/ Comment soutenir adéquatement l'innovation, l'entrepreneuriat culturel et la relève?

Nous sommes d'accord que l'innovation, la relève et l'entrepreneuriat culturels doivent impérativement être soutenus. Plusieurs institutions ont déjà produit des études et des rapports offrant des pistes de solution. Le BCTQ invite le MCCQ à approfondir cette question dans le cadre de sa réflexion. De son côté, le BCTQ entend s'y pencher aussi dans le cadre d'une étude d'orientations stratégiques qu'il prévoit publier au cours de l'automne 2016.